

Messieurs les Syndics, Madame la Préfète, Madame la Trésorière,

La DGFIP de Laragne nous a informés que les dispositions de l'ordonnance du 25/03/2020 ne concernent pas les ASA au sujet du report du vote du compte de gestion et d'affectation des résultats.

C'est l'objet de la convocation d'urgence pour le **28 mai 2020 à 14 heures**. Cette réunion se tiendra dans la salle du restaurant Le Beau Soleil - D 22 hameau de Rourebeau – 05300 UPAIX

L'ordre du jour est le suivant :

- Vote du compte administratif et compte de gestion 2019
- Affectation du résultat.

Votre présence est vivement conseillée. En cas d'absence, nous vous remercions de faire connaître au secrétariat ou à un syndic de votre choix, la délégation de pouvoir.

Veuillez croire, Messieurs les Syndics, Madame la Préfète, Madame la Trésorière, en l'assurance de mes sincères salutations.

Pour le Président, Daniel POINCELET,
Le Secrétariat

Catherine PEYRON
Secrétariat Canal de Gap – Canal de Ventavon Saint-Tropez – Asa des Irrigants d'Upaix – Asa de la Bédoux
Immeuble le Révelly
2 avenue Lesdiguières
05000 GAP
Tel = 04.92.51.01.30

